

REPUBLIQUE FRANCAISE**COMMUNAUTE DE COMMUNES
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT***Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire***Séance du jeudi 23 juillet 2020**

Conseillers communautaires en exercice : 48

**DEPARTEMENT
DU JURA**

L'an deux mil vingt, le 23 juillet

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

17 juillet 2020

et qu'elle a été faite le

17 juillet 2020

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des fêtes à DAMPIERRE (39700), après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSETNET.

Présents : **Brans** : M. Michael PERES **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, Mme Nathalie HONORIO, M. Anthony FALCONNET, Mme Stéphanie PICOT **Etrepigny** : M. Laurent CHENU **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : M. Sébastien VERPILLET **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **Louvatange** : M. Gérôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigny** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagney** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT **Vitreux** : M. Alain GOMOT.

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 44Absents suppléés : 0Absents excusés : 4Suppléés :Absents excusés : **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, **Rouffange** : M. Didier TISSOTSecrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOISProcurations de vote :Mandants :Mandataires :*Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h12 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.*

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Délibération n°
DCC2020_07_046****Objet** :Décisions prises par le Président dans le cadre de l'ordonnance N°2019-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et EPCI afin de faire face à l'épidémie COVID 19

**DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE D
2020-391 DU 1^{ER} AVRIL 2020 VISANT A ASSURER LA CONTINUITÉ DU FONCTION-
NEMENT DES INSTITUTIONS LOCALES ET DE L'EXERCICE DES COMPETENCES
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EPCI AFIN DE FAIRE FACE A L'EPIDE-
MIE COVID-19**

1. Service Enfance Jeunesse

Gratuité du service minimum pour les foyers travaillants pendant la crise sanitaire (décision n° 36-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide de donner l'accès gratuit au service minimum pendant toute la durée de confinement. Les familles concernées ne recevront pas de factures.

2. Administration Générale

Achat de masques, de visières et de produits d'entretiens pour la reprise d'activité (décision n° 39-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide d'acheter des masques, visières et produits d'entretiens pour la reprise d'activité des agents afin qu'ils soient protégés contre le COVID-19 et de signer tous les bons de commandes et tout acte afférent à ce dossier.

3. Finances

Convention relative aux frais de scolarités avec les communes de PEINTRE, POINTRE, MOISSEY et FRASNE-LES-MEULIERES (décision n° 40-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide de mettre en place une convention financières et d'accepter les termes de ladite convention mais également d'effectuer les titres de recettes aux différentes communes, chaque année, relatifs aux frais de scolarités de leurs enfants.

Il décide de signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier mais également de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.

4. Ressources Humaines

Création d'un poste non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet (décision n° 41-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide :

- de créer un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux à temps complet à compter du 1er juin 2020 jusqu'au 31 octobre 2020 ;
- de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- de signer tout acte afférent à ce dossier ;
- de modifier en conséquence le tableau des emplois ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Création d'un poste non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non complet (décision n° 42-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide :

- de créer un emploi non-permanent pour un accroissement temporaire d'activité dans le cadre d'emploi des adjoints d'animations territoriaux à temps non-complet, à raison de 2,80h hebdomadaire, à compter du 1er mai 2020 jusqu'au 31 juillet 2020 ;
- de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent.
- de signer tout acte afférent à ce dossier.

- de modifier en conséquence le tableau des emplois.
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Nord aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Convention de stage de formation pratique avec l'IRTS (décision n° 52-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide :

- d'accepter d'accueillir Madame Lola GRANDPERRIN en stage entre le 1er juin 2020 et le 11 avril 2021, soit une durée de 28 semaines et 980 heures ;
- de mettre en place une convention tripartite entre l'IRTS, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention ;
- de signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- d'approuver le fait de prévoir une gratification mensuelle après service fait pour un taux horaire de 3,90 € sans charges sociales ;
- d'effectuer le versement de la gratification de ce stagiaire après avoir contrôlé les justificatifs correspondants (service fait, planning des heures) ;
- de dire que les crédits, prévus à cet effet, sont inscrits au budget principal 2020.

Convention de stage de formation pratique avec l'IRTS (décision n° 53-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide :

- d'accepter d'accueillir Madame Julie MENISSIER en stage entre le 7 septembre 2020 et le 7 mai 2021, soit 840 heures ;
- de mettre en place une convention tripartite entre l'IRTS, le stagiaire et la Communauté de Communes Jura Nord et d'accepter les termes de ladite convention ;
- de signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier ;
- d'approuver le fait de prévoir une gratification mensuelle après service fait pour un taux horaire de 3,90 € sans charges sociales ;
- d'effectuer le versement de la gratification de ce stagiaire après avoir contrôlé les justificatifs correspondants (service fait, planning des heures) ;
- de dire que les crédits, prévus à cet effet, sont inscrits au budget principal 2020.

5. Politique Intercommunale

Convention de mise à disposition gratuite auprès du garage GERBER AUTOMOBILES à FRAISANS (décision n° 47-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide d'accepter de mettre à disposition gratuitement au Garage GERBER Automobiles 2 VAE, de mettre en place une convention de mise à disposition gratuite et d'accepter les termes de ladite convention et de signer cette convention et tout acte afférent à ce dossier.

6. Développement Economique

Fonds de prêts d'honneur à 0% (décision n° 38-2020_COVID-19)

Le Président de la Communauté de Communes décide :

- de mettre en place un fonds de prêts d'honneur à 0 % en partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de confier la gestion du fonds à l'association « Initiative Dole Territoires » ;
- d'instaurer un système de prêt d'honneur d'un montant de 50 000 € remboursable sur 6 ans ;
- de verser la somme de 50 000 € à l'association « Initiative Dole Territoires » ;
- d'accepter les termes de la convention et de signer ladite convention et tout acte afférent à ce dossier.

Le Conseil Communautaire prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

Pour extrait conforme
Le Président de la Communauté de Communes JURA NORD,
Gérard FASSENET

